

Diagnostic de la précarité alimentaire dans le Var

Document de synthèse

Février 2022



I. LE VAR : ENTRE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET ENJEUX DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

1. UN TERRITOIRE ATTRACTIF AUX PAYSAGES CONTRASTÉS (P.5)

Le département présente des paysages contrastés, entre le nord du département rural et peu dense et la frange littorale sud très urbanisée et très dense, un dynamisme démographique et une périurbanisation marquée au nord-ouest du département.

Dynamique et attractif, le littoral du département concentre une activité touristique très importante.

CARTOGRAPHIE : typologie des communes du Var selon leur densité (p.5)

2. UN TERRITOIRE MARQUE PAR DE FORTES INÉGALITÉS SOCIALES (P.6)

Les grandes villes du département et certaines communes du Haut-Var sont marquées par une importante précarité : près d'1/3 des familles allocataires sont sous le seuil de bas revenus (Caf, SDSF 2020-2023). Les familles concernées sont concentrées dans les grandes villes : Toulon, la Seyne-sur-Mer, Brignoles, le Luc et dans certaines communes rurales du Haut-Var, soit Aups, Barjols, Comps-sur-Artuby.

CARTOGRAPHIE : Répartition des familles allocataires sous le seuil des bas revenus dans le Var (p.6)

3. PERSONNES EN RISQUE DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE DANS LE VAR (P.8)

Définition de la précarité alimentaire et ses conséquences (P.8-9)

► Une inégale répartition des personnes en risque de précarité alimentaire (p.12)

Méthode de Scoring : vise à identifier les personnes en risque de précarité alimentaire. Pour cela, elle réunit plusieurs indicateurs socio-économiques permettant d'émettre des hypothèses concernant la répartition des personnes en risque de précarité alimentaire sur un territoire.



Point de vigilance : les indicateurs choisis sont des partis pris méthodologiques, les scores restent des outils d'interprétation mais doivent être complétés par des retours qualitatifs, l'outil devra être complété par d'autres données et mis à jour régulièrement.

ETUDE NATIONALE ALISIRS (2011) : décrit les facteurs de risque de précarité alimentaire (p.12)

CARTOGRAPHIE : répartition des personnes en risque de précarité alimentaire dans le Var (p.13)

3 typologies de territoire :

Zones plus urbaines : Ces territoires atteignent des scores très élevés et disposent d'importants hôtels et structures d'hébergement social. Ils couvrent la majeure partie de la population du Var et sont confrontés à des problématiques urbaines.



FOCUS TOULON PROVENCE METROPOLE : des risques de précarité alimentaire très élevés (p.14)

FOCUS CA VAR ESTEREL MEDITERRANEE : de fortes inégalités socio-économiques (p.15)

Zones à densité intermédiaire : zones plus rurales dont la densité se concentre autour d'une ville centre. Ces territoires font face à des problématiques ambivalentes : difficultés pour une partie de la population d'accéder à des services alimentaires d'une part, et concentration de la précarité dans certains quartiers prioritaires d'autre part.



FOCUS CA PROVENCE VERTE : concentration des habitants et services autour de Brignoles (p.16)

FOCUS DRACENIE PROVENCE VERDON : concentration des habitants et services autour de Draguignan (p.16)

Zones rurales : scores élevés de personnes en risque de précarité alimentaire. Beaucoup moins peuplés, territoires situés au niveau de zones montagneuses, difficilement accessibles en transport et où l'on peut supposer des difficultés d'accès à l'alimentation et à ses droits de façon générale.



FOCUS PROVENCE VERDON : un territoire montagneux (p.17)

► Différents types de profils fréquentant les distributions d'aide alimentaire (p.19)

Une surreprésentation des femmes fréquentant les services de l'aide alimentaire, conforme aux constats nationaux : 66% des bénéficiaires ayant répondu à notre enquête (233 répondant.es) sont des femmes contre 34% d'hommes.

Des situations économiques et socioprofessionnelles précaires : La majorité des personnes ayant répondu à l'enquête sont sans emploi (50%) et une importante proportion constituée de retraités (16%). Une part importante de personnes ayant répondu au questionnaire perçoivent entre 565 euros et 1258 euros (36%) par mois,

Les différentes compositions familiales des bénéficiaires de l'aide alimentaire : Une majorité de personnes seules (64%) et une importante proportion de foyers monoparentaux (23%) dont 100% des chefs de famille sont des femmes.

Des personnes principalement locataires d'un appartement : Parmi les répondant.es fréquentant les lieux de distribution de l'aide alimentaire, 57% déclarent être locataires ou propriétaires d'un logement.

ETUDE CSA RESEARCH (2020) : étude auprès des personnes accueillies par les assos et CCAS (p.21)

FOCUS PUBLIC AHI : des besoins spécifiques dans le Var (p.22)

► Une fréquentation variée de l'aide alimentaire (p.23)

Un recours important à l'aide alimentaire : Plus de 44% des répondant.es se rendent dans les lieux de distribution au moins une fois par semaine. Plus de 66% des répondant.es déclarent que l'aide alimentaire constitue leur principale source d'approvisionnement.

Un constat partagé : une évolution des ménages exprimant un besoin d'aide pour se nourrir, et un accès plus difficile à l'aide alimentaire suite à la crise sanitaire.



Jusqu'à présent je n'ai pas eu besoin, mais ça va sans doute venir si je ne retrouve pas du travail

Un.e répondant.e non bénéficiaire d'aide alimentaire

II. LES RÉPONSES EXISTANTES AUX SITUATIONS DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE : UNE FORTE MOBILISATION VAROISE DANS UN SYSTÈME EN MUTATION

1. LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LE VAR : UN ECOSYSTEME EN PLEINE MUTATION (P.25)

► De l'échelle nationale à l'échelle locale : une politique interministerielle et des compétences croisées

Le cadre national, un changement de paradigme : de l'aide alimentaire à la lutte contre la précarité alimentaire (p.25)

Plusieurs politiques viennent progressivement structurer l'aide alimentaire en France. Parmi elles : les lois dites Garot (2016) et Egalim (2018) qui définissent la précarité alimentaire pilotée par le Ministère des Solidarités et de la santé, la politique nationale de l'alimentation, portée par le ministère de l'agriculture, les groupes de travail régionaux dédiés à l'alimentation de la Stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté, le comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa), etc.

FRISE HISTORIQUE : de l'aide alimentaire à la lutte contre la précarité alimentaire en France (p.28)

Echelle régionale : des champs d'intervention et une complémentarité à clarifier (p.30)

Complexité pour les acteurs de terrain à repérer les rôles et responsabilités de chacun : instances coordonnées par les services déconcentrés de l'Etat (DREETS, DRAAF), groupe thématique 5 (lutte contre la précarité alimentaire) de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Corelupa ou encore le Comité régional de l'alimentation par exemple.

SCHEMA : instances existantes au national, régional, départemental (p. 30)

Echelle départementale : le besoin d'un « chef d'orchestre » pour construire une réponse commune dans le Var (p.31)

L'instruction ministérielle de juillet 2020. En sortie du premier confinement, renforce alors la place de l'Etat dans la gouvernance d'une "instance de coordination opérationnelle pérenne de l'aide alimentaire" au niveau départemental.

SCHEMA : acteurs aide alimentaire au niveau infra-départemental (p. 31)

BESOIN PRIORITAIRE 1 :

RENFORCER LA VISIBILITÉ ET LISIBILITÉ DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL (P.66)

- Partager une vision commune des enjeux de lutte contre la précarité alimentaire : définition de l'aide alimentaire versus insécurité alimentaire, partage des enjeux de lutte contre la précarité alimentaire.
- Renforcer la visibilité du pilotage institutionnel de la lutte contre la précarité alimentaire : actualité et articulation entre les différentes instances régionales (Cocolupa, Cralim, Coalim, Corelupa, GT5, instance départementale)
- Communiquer aux porteurs de projets les différents appels à projets portés par les services de l'Etat : compréhension des objectifs et critères de sélection, partage du calendrier, aide au montage administratif.

► Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire : une importante mobilisation varoise dans des cadres d'intervention différents (p.33-45)

L'instance de coordination départementale regroupe des acteurs très divers :



Certains acteurs clés sont peu présents au sein des coordinations de lutte contre la précarité alimentaire : personnes concernées par les situations de précarité, agriculteurs locaux, acteurs de l'alimentation durable et de l'agroalimentaire.

La place de la lutte contre la précarité alimentaire dans le système d'aide sociale :

- **Le département, chef de file de l'action sociale, dispose d'une capacité à mobiliser** l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs autour de ses compétences.
- **Les organismes de protection sociale définissent leur politique d'action sociale au niveau départemental** et disposent d'une offre de service social à destination des publics allocataires.
- **Les CCAS, et CIAS ont une double capacité à repérer les besoins et porter eux-mêmes des actions** d'aide alimentaire.
- **Les établissements publics de coopération intercommunale ne disposent pas non plus d'une compétence spécifique mais peuvent intervenir**, notamment au titre de leurs compétences déléguées par les communes de leur territoire : politique de santé, politique de la ville, politique jeunesse.

Les projets alimentaires territoriaux représentent des leviers d'action pour favoriser l'accès de chacun à une alimentation durable et de qualité :

- **Les 6 PAT du var** - CA Provence verte, CC Golfe de Saint-Tropez, Métropole Toulon, Provence Méditerranée, CC Méditerranée Porte des Maures, CC Pays de Fayence, CC Cœur de Var (le Luc)
- **3 nouveaux projets en émergence** devraient permettre de couvrir l'ensemble du département - CC Dracénie (Draguignan), CC Lacs et gorges du verdon, CC Provence verdon.

FOCUS SUR LE PAT PORTE DES MAURES (p.47)

FOCUS SUR LE PAT TOULON PROVENCE MEDITERRANEE (p.47)



2. LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE DANS LE VAR (P.46)

► Une offre d'aide alimentaire majoritairement présente au sud du var

PRATIQUE INSPIRANTE : cartographie départementale des acteurs de l'aide alimentaire (p.46)

CARTOGRAPHIE : répartition offre aide alimentaire dans le var (p.47)

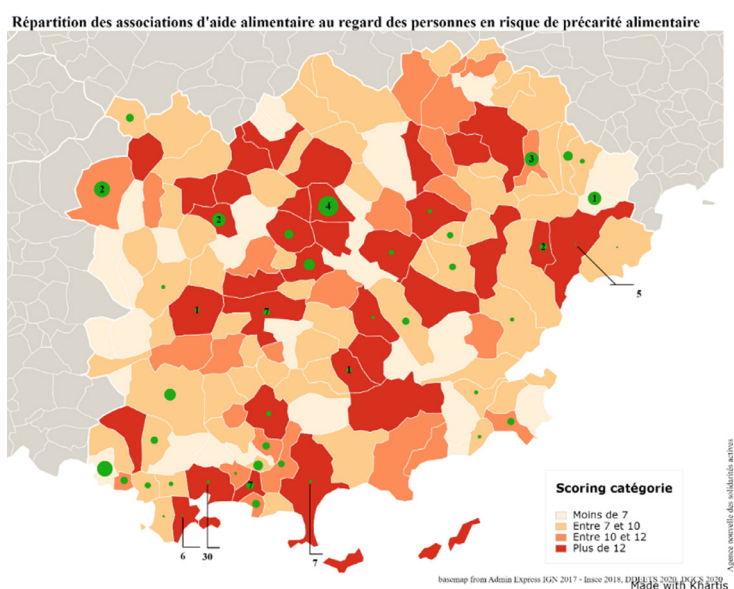
► Inégalité d'accès à l'offre sur le territoire au regard des besoins des personnes en précarité alimentaire

Dans les Territoires avec un score élevé : le constat d'un manque d'offre de service.

Dans certaines zones rurales, une quasi-inexistence de services. Dans les zones plus urbaines, un plus grand nombre de structures d'aide alimentaire mais sous-représentées au regard du nombre de personnes en risque de précarité alimentaire.

Les associations sont fortement concentrées au sud du territoire

si l'on considère le nombre d'associations en valeur absolue. En revanche, Si l'on prend en compte le taux de pauvreté et le nombre d'associations pour 10 000 personnes pauvres, les structures d'aide alimentaire sont sous-représentées sur le territoire de TPM, alors même qu'il concentre une forte partie de la population.



Au delà du besoin urgent de répondre aux personnes en grande précarité, une réflexion plus globale est à mener pour prévenir les risques de précarité alimentaire de la population varoise.

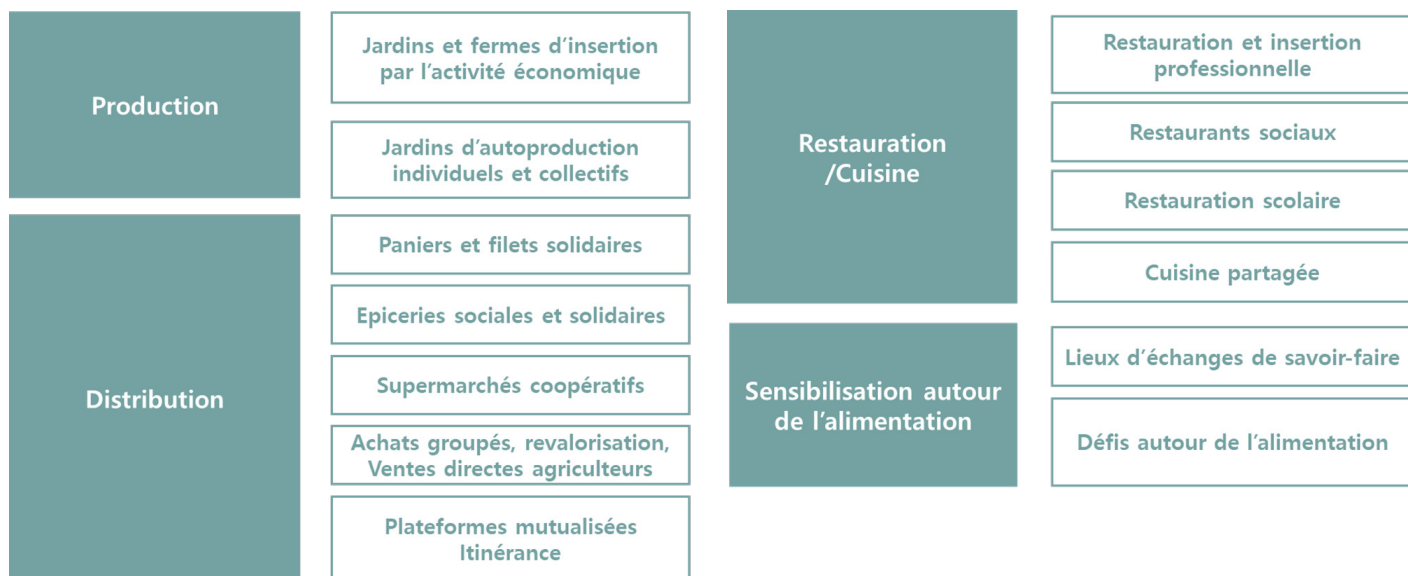
PRATIQUE INSPIRANTE : plateforme logistique de la banque alimentaire (p.51)

► Les types d'offre : entre distributions traditionnelles et actions partagées et collectives

La majeure partie des actions de lutte contre la précarité alimentaire sont des **distributions de colis alimentaires** (52%).

FOCUS – Restos du cœur dans le Var : rencontre de l'équipe de bénévoles de Six-fours (p.54)

Autres actions de lutte contre la précarité alimentaire (p.53) :



Des disparités dans l'offre de service (p.57) :

- **Un manque de diversité des services** : principalement des colis alimentaires.
- **Un besoin d'améliorer la qualité des services proposés** : manque de diversité des produits, produits parfois perçus comme de mauvaise qualité.
- **Un manque d'information et de communication autour des actions existantes.**
- **Des critères d'accès restrictifs et contraignants** (ressources des personnes, lieu de résidence, mise en place d'une évaluation sociale).
- **Des modes d'accès pas toujours adaptés aux besoins des personnes** : difficultés d'accès pour les territoires isolés, modalités d'accès parfois inadaptés (jours d'ouverture, période estivale, horaires).

Des difficultés à s'adapter aux besoins spécifiques des personnes (p.57) :

- **Certaines contraintes physiques à prendre en compte** : 18% des répondant.es n'ont pas la possibilité de cuisiner et de stocker des produits frais et des produits secs.
- **Des régimes alimentaires particuliers** : 24% des répondant.es ont un régime particulier tel que des régimes pour convictions religieuses (13%) et des régimes pour des raisons de santé (8%).
- **La situation des réfugiés et demandeurs d'asile** : Les publics accueillis, réfugiés et demandeurs d'asile au parcours migratoire long et empreint de souffrances, ont des besoins particuliers, selon leurs origines ou croyances religieuses. A ce jour, ces besoins ne peuvent être satisfaits par les structures d'aide alimentaire, notamment les produits halal.

PRATIQUE INSPIRANTE : tiers lieu Domensa, un espace pour cuisiner librement (p.60)

PRATIQUE INSPIRANTE : RACINES, distribution participative de produits adaptés aux réfugiés (p.61)

BESOIN PRIORITAIRE 2 :

RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL ET DIVERSIFIER LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE (P.66)

- Pérenniser la cartographie départementale et la diffuser auprès de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire (acteurs de l'AA, de la solidarité).
- Partager le diagnostic territorial auprès des partenaires institutionnels départementaux, locaux et intercommunaux (Maires, présidents EPCI).
- Soutenir les porteurs de projets pour mettre en place de nouvelles actions, adaptées aux besoins des personnes sur le territoire et sécuriser les moyens de fonctionnement.

Des difficultés à repérer et accompagner les publics hors de tout dispositif (p.60) :

- **Un taux de non-recours aux structures d'aide alimentaire très important** : 39,4% des personnes interrogées dans l'enquête déclarent ne pas avoir eu recours à l'aide alimentaire (233 réponses) Les raisons fréquemment citées par les personnes en précarité alimentaire interrogées dans l'enquête sont : pas adapté aux besoins, pas informé, pas de besoins, difficile de s'y rendre, besoin d'aide dans un autre domaine que l'alimentation.
- **Un non-recours à l'aide alimentaire qui va de pair avec une augmentation du non-recours aux droits ?** Certains acteurs du territoire estiment que l'augmentation des besoins en matière d'aide alimentaire est symptomatique des difficultés pour les personnes à accéder à l'ensemble de leurs droits.

BESOIN PRIORITAIRE 3 :

RENFORCER LES COOPÉRATIONS DE PROXIMITÉ POUR LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS (P.67)

- Identifier les leviers pour mieux garantir l'accès aux droits des publics de l'aide alimentaire
- Renforcer les collaborations entre acteurs pour répondre plus efficacement aux besoins des personnes en situation de précarité alimentaire
- Développer les coopérations entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi et ceux de la lutte contre la précarité alimentaire

3. FRAGILITÉ DU SYSTEME ACTUEL : VERS UNE EVOLUTION DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ? (P.62)

► **Le cadre d'action des associations : entre contraintes logistiques, accompagnement a la professionnalisation et sécurité alimentaire**

- **des limites au bénévolat** : un système qui repose sur les actions caritatives
- **une sur-mobilisation des associations d'aide alimentaire autour des enjeux logistiques** : un épuisement des bénévoles au détriment de l'accompagnement

BESOIN PRIORITAIRE 4 :

FAVORISER DAVANTAGE L'AUTONOMIE ET LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES (P.68)

- **Associer les personnes concernées à l'instance départementale.**
- **Soutenir le déploiement de projets qui favorisent la participation des personnes concernées : instaurer un critère lié à la participation des personnes concernées dans le cadre de l'instruction des dossiers déposés.**
- **Solliciter régulièrement l'avis des personnes concernées grâce à des enquêtes qualitatives (enquêtes, entretiens, ateliers)**

► **Vers une perennisation des leviers d'action mis en place pendant la crise sanitaire et sociale ? (p.66)**

- **Demandes de subventions publiques** : les associations confrontées aux complexités administratives
- **Crise sanitaire** : la mobilisation de fonds supplémentaires dont la pérennité questionne

BESOIN PRIORITAIRE 5 :

DIVERSIFIER LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT (P.64)

- Associer les représentants des grandes et moyennes surfaces et de l'agroalimentaire à l'instance départementale pour partager les finalités de la lutte contre la précarité alimentaire.
- Développer des coopérations avec les PAT pour diversifier les sources d'approvisionnement, notamment en circuits courts.
- Soutenir les projets en faveur de la résilience alimentaire des personnes : autoproduction, jardins partagés, etc.

Ce document synthétise et fait référence au diagnostic complet.
Cliquez ici pour y accéder.